

Prêt d'honneur création, reprise

INITIATIVE CHER

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Cher a pour objectif d'aider les créateurs, les repreneurs ou entreprises en phase de développement :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur et avoir un effet de levier pour obtenir des prêts bancaires,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise ou d'entreprise en phase de développement de tous secteurs.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les exploitations agricoles,
- les entreprises où l'associé(e) à un prêt d'honneur en cours,
- les entreprises dont le capital est détenu à plus de 50 % par une personne morale et les rachats partiels de parts d'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant maximum de 30 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 36 à 60 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour demander un prêt d'honneur il faut contacter Initiative Cher pour prendre un rendez-vous.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

INITIATIVE CHER

- Technopole Lahitolle
6 Rue Maurice Roy
18000 BOURGES
Téléphone : 02 46 08 11 36
E-mail : contact@initiative-cher.fr